

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 15 MARS 2022 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 15 février 2022,

Finances :

2) Emprunt bancaire : résultat de la consultation des organismes financiers / attribution

3) Consultation et réalisation d'un nouvel emprunt

Défense Incendie :

4) Point sur les travaux 2021 et la programmation 2022

5) Modification de la convention de groupement de commande

Patrimoine :

6) Comblement du puits de Saulchery

7) Diagnostic des ouvrages de prélèvement : consultation de travaux

Marchés publics :

8) Modification du marché de travaux d'interconnexion en eau potable RD 310 entre Grisolles et Rocourt-Saint-Martin sous charte qualité (2020 USESA 14)

9) Modification du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois (2018 USESA 15)

10) Modification du marché de service pour un complément d'étude patrimoniale et schéma directeur eau potable sur 8 communes (2021 USESA 05)

Communication :

11) Lettre aux abonnés n°2

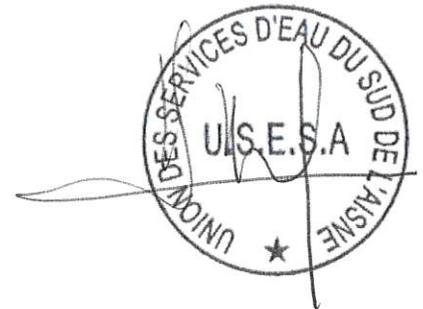
12) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

13) Questions diverses.

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 08 Mars 2022
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.